

3^e année du B.U.T. en
CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 12 mois

Gestion, Comptable, Fiscale et Financière - Gestion salariale et RH



Les atouts de l'apprentissage

RÉMUNÉRATION

équivalente à une 3^e année SMIC au 1^{er} janvier 2024

Apprenti de 18-20 ans : 67 % du SMIC ou SMC : 1183.84 €

Apprenti de 21-25 ans : 78 % du SMIC ou SMC : 1378.20 €

Apprenti de plus de 26 ans : 100 % du SMIC : 1766.92 €

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES

Application de la réduction générale des cotisations patronales renforcée (Réduction Fillon) aux contrats d'apprentissage.

LES AIDES

Du 01 janvier au 31 décembre 2024, pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat, une aide d'un montant de **6 000 €** sera versée à toutes les entreprises, quelque soit l'âge de l'apprenti .

La formation

Le B.U.T. 3 Gestion salariale et RH, proposé uniquement en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), a une triple vocation :

Former les étudiants aux métiers de la gestion salariale : traitement de la paie et gestion administrative du personnel.

Préparer l'étudiant à une poursuite d'études en Masters dans les domaines de la gestion salariale et des ressources humaines.

Développer les compétences nécessaires à une bonne appréhension des différents enjeux de la paie et des ressources humaines dans une perspective de conseil et d'évolution de la profession.